Image not found or type unknown

# Changement de notaire après signature du compromis

Par **bernard NOLLY**, le **05/07/2008** à **07:50**

Bonjour,

Mon frère a signé un compromis de vente fin février mais il vient de décédé.
Le notaire qu'avait pris l'acheteur n'est pas du tout à la hauteur tant professionnel que personnel, j'aimerai savoir dans ce cas présent s'il est possible de lui retirer la signature au bénéfice d'un autre notaire

Merci beaucoup et bonne journée

Par **Tisuisse**, le **05/07/2008** à **08:06**

Vous avez tout loisir de changer de notaire ou, plus exactement, de prendre un notaire différent de celui de l'acheteur. Votre notaire se mettra en rapport avec celui de l'acheteur et les frais notariés, qui resteront identiques, seront partagés entre les 2 notaires.

Par **bernard NOLLY**, le **06/07/2008** à **10:12**

Bonjour Tisuisse,

Merci pour votre réponse rapide,c'est ce que je pensais, prendre un notaire conjointement

mais je ne peux donc pas lui retirer tout simplement l'affaire

Merci encore et bon dimanche

Par **Tisuisse**, le **06/07/2008** à **10:14**

Sauf accord conjoint entre le vendeur et l'acheteur.

Par **bernard NOLLY**, le **06/07/2008** à **10:22**

Merci,

Je vais voir mon notaire dès demain

Merci encore
Amicalement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés